

Ouverture de la séance du 9 ventôse an II (27 février 1794) et lecture de la correspondance

Citer ce document / Cite this document :

Ouverture de la séance du 9 ventôse an II (27 février 1794) et lecture de la correspondance. In: Tome LXXXV - du 26 pluviôse au 12 ventôse an II (14 février au 2 mars 1794) p. 523;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1964_num_85_1_32667_t1_0523_0000_1

Fichier pdf généré le 15/05/2023

Séance du 9 Ventôse An II

(Jeudi 27 Février 1794)

Présidence de SAINT-JUST

La séance est ouverte à onze heures.

Un membre lit la correspondance.

1

Les administrateurs du directoire du district de Mortagne, annoncent à la Convention nationale qu'ils lui envoient 270 marcs une once 2 gros d'argenterie des églises de ce district, et qu'ils ont fait partir 5,006 liv. de cuivre.

La Convention décrète la mention honorable et l'insertion au bulletin (1).

2

La commune de Cuis (2), district d'Epernay, département de la Marne, écrit qu'il ne s'est trouvé personne dans leur commune dans le cas de l'emprunt forcé, qu'ils sont trop pauvres pour contribuer à l'impôt volontaire; cependant, ils envoient 150 liv. pour les frais de la guerre; ils demandent le bulletin.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité de correspondance (3).

3

La société populaire d'Auxerre fait part à la Convention que cette commune a célébré successivement la reprise de Toulon, la fête de l'agriculture, celle de l'anniversaire de la mort du tyran, celle de l'Amérique délivrée par le génie de la liberté, et chanté les vertus de Lepelletier dans le temple de la raison, aux cris mille fois répétés de vive la république (4).

[Auxerre, 3 vent. II] (5)

« Citoyens représentans,

La commune d'Auxerre, amie de la Liberté,

connaissant tout le prix de ses bienfaits, consacre ses jours de repos à la faire aimer; elle forme par des discours civiques l'esprit public de ses habitans, elle arrache le bandeau de l'erreur; elle poursuit jusqu'en ses derniers retranchemens le fanatisme et la superstition, elle se rend digne des fêtes que vous préparez dans la sagesse de vos comités; elle s'élève à la hauteur de la plus étonnante et de la plus belle des révolutions.

Décadi 20 nivôse fut consacré dans cette commune à inaugurer le temple de la raison et à célébrer la prise de Toulon par les Républicains. Un hommage à la liberté précéda cette cérémonie touchante. Tous les habitans se rendirent à son temple et de suite à celui de la Raison où des discours, des hymnes et une musique patriotique firent connaître que le culte de la raison est le seul culte des républicains.

Décadi 30, la commune célébra la fête de l'agriculture. Le représentant du peuple traça lui-même les sillons. Le même génie qui travaille à la formation du corps politique encourage par ses efforts le premier des arts. Celui qui fait la gloire et la prospérité des républiques, celui que Fabricius et Cincinnatus exerçoient avec tant de dignité; lorsqu'ils passoient successivement des travaux de la vie champêtre aux premiers emplois de la République romaine.

La troisième fête décadaire, nous avons célébré l'anniversaire de la mort du tyran. Des emblèmes de royalisme et de féodalité ont été livrés aux flammes. Des cris mille fois répétés de *Vive la République*, rendaient à l'auteur de la nature l'expression de nos sentimens. Nous lui rendions hommage d'un événement qui rend l'homme à sa dignité, qui ne détruit pas le fanatisme royal, par le fanatisme religieux, mais qui détruit tous les genres de fanatisme et ne transigera jamais avec le despotisme. Un orateur patriote a célébré ce grand événement et la liberté qui présidoit à cette fête a reçu dans le discours de cet orateur, dans les hymnes qui l'ont accompagné l'hommage que lui doivent tous les républicains.

Décadi 20 pluviôse, les vertus de Le Peletier ont été chantées dans le Temple de la Raison (1). Humble dans l'opulence, il n'usa de sa fortune que pour faire des heureux. Né républicain, il vota la mort de Capet; il fit plus; il périt pour

(1) P.V., XXXII, 293. Bⁱⁿ, 9 vent. (suppl^t); C. Eg., n° 559; J. Fr., n° 522.

(2) Et non Cins.

(3) P.V., XXXII, 294. Bⁱⁿ, 9 vent. (suppl^t).

(4) P.V., XXXII, 294. Bⁱⁿ, 10 vent.; J. Sablier, n° 1167; J. Fr., n° 522.

(5) C 295, pl. 987, p. 2.

(1) Voir « Eloge de Le Peletier » prononcé par l'abbé Ch. CHAISNEAU, dans le temple de la Raison, à Auxerre, le 20 pluv. II (B.N., 8°Ln²⁷ 12337).